

n° 53

OCTOBRE 2014

Propriétés intellectuelles

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean DEICHTMANN
Thomson Reuters France SAS
Division Transactive
Siège social : 6/8 boulevard Haussmann
75009 Paris, France
SAS au capital de 152.910 €
RCS : Paris 352 936 876
TVA : FR59352936876
Siret : 352 936 876 00072
Code APE : 6311Z

RÉDACTION

INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (IRPI)
81 avenue de la République
75011 Paris
Tél. : 33 (0) 1.49.23.58.80
Télécopie : 33 (0) 1.49.23.58.65
Email : irpi@cci-paris-idf.fr
www.irpi.fr
Rédacteur en chef
Solenne FLEYTOUX
sfleytoux@cci-paris-idf.fr
Tél. : 33 (0)1.49.23.58.57
Télécopie : 33 (0)1.49.23.58.65
Chargée de publications
Sylvie MOSTIER

avec la collaboration de
Georges BONET
Directeur scientifique
Président honoraire de l'IRPI
Professeur émérite de l'université
Panthéon-Assas (Paris II)
Sébastien CALMONT
Directeur de l'IRPI

COMITÉ ÉDITORIAL

Adrien BOUVEL
Maître de conférences à l'université de Strasbourg
Jean-Michel BRUGUIÈRE
Professeur à l'université Grenoble-Alpes
Directeur du Cuerpi
Patrice de CANDÉ
Avocat
Julien CANLORBE
Avocat
Thomas DREIER
Professeur à l'université de Karlsruhe
André FRANÇON †
Président honoraire de l'IRPI,
Professeur émérite de l'université
Panthéon-Assas (Paris II)
Jean-Christophe GALLOUX
Coprésident de l'IRPI
Professeur à l'université Panthéon-Assas
(Paris II)
Ysolde GENDREAU
Professeur à l'université de Montréal
Christophe GEIGER
Directeur général du CEIPI
Maître de conférences à l'université de Strasbourg
Bertrand GEOFFRAY
Conseil en marques, dessins et modèles
Conseil européen en marques
Charles de HAAS
Avocat
Elisabeth LOGEAIS
Avocat
André LUCAS
Professeur émérite de l'université de Nantes

Guillaume MARCHAIS

Avocat

Marc SABATIER

Avocat

Alain STROWEL

Professeur aux Facultés universitaires
Saint-Louis et à l'université de Liège
Avocat

Gilles VERCKEN

Avocat

Michel VIVANT

Professeur à Sciences Po Paris

Bertrand WARUSFEL

Professeur à l'université de Lille 2
Avocat

ABONNEMENT ET VENTE

THOMSON REUTERS – TRANSACTIVE
6/8 boulevard Haussmann
75009 Paris, France
Tél. : 33 (0) 1 56 03 68 08
Fax : 33 (0) 1 56 03 68 98
Contact : Liana DEBRAS
liana.debras@thomsonreuters.com

ABONNEMENT (1 an : 4 numéros)
France : 425 € (TTC)
Étranger : 450,00 €
Le numéro : 127,63 € (TTC)

IMPRIMEUR

Jouve, Paris

N° Commission paritaire : 1211 T. 80991

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1632-0298

ÉDITORIAL

- 330 ♦ **Propriétés intellectuelles voyage et pose ses valises au Portugal**
Solenne Fleytoux

- 331 ♦ **Editorial de apresentação**
Miguel Lourenço Carretas
et Manuel Lopes Rocha

DOCTRINE

- 332 ♦ **La saisie-contrefaçon devant la Juridiction unifiée du brevet**
Pierre Véron
Nicolas Bouche
- « L'accord du 19 février 2013 sur la Juridiction unifiée du brevet, créant une « juridiction commune » à vingt-cinq des États membres de l'Union européenne pour le règlement des litiges en matière de brevets d'invention, n'entrera pas en vigueur, au plus tôt, avant la fin de l'année 2015. Mais ses règles de procédure s'élaborent progressivement, au fur et à mesure des différents projets de règlement de procédure. Il est aujourd'hui possible d'étudier comment la saisie-contrefaçon, ce mécanisme si central de la preuve de la contrefaçon des droits de propriété intellectuelle en droit français, sera mise en œuvre devant la Juridiction unifiée du brevet. »

- 345 ♦ **Les marques vinicoles Théorie et pratique**
Éric Agostini
- « Les marques vinicoles sont tributaires de la complexité de la réglementation de l'étiquetage. Il en résulte des difficultés spécifiques aux stades du dépôt et de la défense de ces marques. »

- 367 ♦ **État des lieux de la protection des numéros et tours de cirque par le droit d'auteur et les droits voisins**
Philippe Mouron
- « La protection des numéros et tours de cirque par le droit d'auteur et les droits voisins s'avère plus délicate qu'il n'y paraît. Si les textes, tant nationaux qu'internationaux, semblent réserver une place à ces créations au rang des œuvres de l'esprit, celle-ci n'a été que récemment consacrée par le droit positif. Les spécificités propres aux arts du cirque expliquent ce long désintérêt. Pourtant, celles-ci ne sont nullement de nature à exclure l'originalité dans la création circassienne, comme la jurisprudence l'a démontré. Il importe d'en prendre conscience, alors que les arts du cirque »

continuent d'évoluer et de s'ouvrir à de nouveaux procédés de communication, augmentant ainsi les risques de contentieux.

- 382 ♦ **Le futur système de protection des inventions par brevets dans l'Union européenne : un exemple d'intégration (re-)poussée ?**

Hanns Ullrich

« À l'heure d'une crise profonde de l'intégration européenne, le monde du droit des brevets s'attend à la mise en œuvre définitive d'un système de protection des inventions par des brevets européens unitaires. Mais alors que l'Organisation européenne des brevets et un Comité préparatoire particulier cherchent respectivement à mettre en place le plus rapidement possible les dispositifs pour la délivrance de brevets européens à effet unitaire et pour le fonctionnement de la future Juridiction unifiée du brevet, le nouveau système reste controversé tant en ce qui concerne sa praticabilité qu'en ce qui concerne sa légalité. Il semble donc utile de placer le brevet européen à effet unitaire dans son contexte politico-juridique plus large afin de mieux pouvoir mesurer ses avantages et ses inconvénients, sa compatibilité avec l'ordre juridique de l'Union et sa légitimité au regard de l'intégration européenne. »

CHRONIQUES

- 386 ♦ **Droit d'auteur et droits voisins**
André Lucas
Jean-Michel Bruguière
- 408 ♦ **Droit des marques et autres signes distinctifs**
Adrien Bouvel
Julien Canlorbe
Bertrand Geoffroy
- 429 ♦ **Droit des dessins et modèles**
Patrice de Candé
Charles de Haas

PRATIQUE ET CONTRATS

- 469 ♦ **Protection et défense des marques en Chine**
Guillaume Marchais

ACTUALITÉ

- 473 ♦ **Tour d'horizon jurisprudentiel Droit des marques : le risque de confusion**
- 389 ♦ **Publications récentes**

Nouveauté

Propriétés intellectuelles voyage et pose ses valises au Portugal

L'initiative de publier une revue portugaise proche de *Propriétés intellectuelles* revient à Manuel Lopes Rocha, avocat dans un cabinet renommé de Lisbonne. La collaboration entre l'IRPI et Manuel Lopes remonte à 2011 lorsque ce dernier a proposé à *Propriétés intellectuelles* une *Lettre du Portugal* intitulée *Portugal : trois années d'application de la loi concernant le respect des droits de propriété intellectuelle*, corédigée avec Miguel Lourenço Carretas (Directeur d'Audiogest).

Lors de nos échanges, un constat revenait : la doctrine n'élevait pas – ou très peu – sa voix au Portugal, notamment en matière de propriété intellectuelle. Manuel Lopes envisage alors de lancer une revue lusophone sur le modèle de notre revue française. *Propriétés intellectuelles* en langue portugaise. Pourquoi pas ? Mais cela nécessitait quelques ajustements et une équipe pleine d'enthousiasme.

Pour administrer cette revue, Manuel Lopes a d'abord créé avec M. Carretas et T. Vilela (administrateur à l'OEB) la société Jurisprop, il a su également s'entourer de P. Vale Gonçalves (Directeur juridique de Pfizer) et de S. Vivas (Avocat, PLMJ), indispensables à la concrétisation de ce projet. Manuel Lopes s'est ensuite rapproché d'une maison d'édition de renom, la grande Universidade Católica, représentée par Anabela Antunes. Enfin et surtout, un comité éditorial local a été constitué.

Cette revue, baptisée *Propriedades intelectuais*, sera finalement composée de quelques articles déjà publiés dans *Propriétés intellectuelles* puis traduits mais aussi d'articles rédigés directement en langue portugaise par des experts, avocats, juristes ou professeurs lusophones.

Le premier numéro est sorti en juin 2014, pendant la Foire annuelle du livre de Lisbonne. Fort de son succès, le deuxième est d'ores et déjà sous presse.

À travers cette revue, l'ambition de Jurisprop est d'offrir aux praticiens et universitaires lusophones, un autre regard sur la propriété intellectuelle, non seulement en droit portugais mais aussi en droit communautaire et international.

C'est une entreprise passionnante et l'IRPI est très fier d'y être associé, tant les enjeux juridiques et économiques de la propriété intellectuelle sont actuellement majeurs au Portugal.

Georges Bonet, directeur scientifique de *Propriétés intellectuelles*, salue cette heureuse nouvelle : « Cette diffusion élargie ne peut manquer de développer le rayonnement de notre revue [...]. Certains de nos articles, passés ou à venir, pourront ainsi bénéficier d'une communication à l'étranger ».

Pour l'IRPI et la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, c'est une extraordinaire opportunité pour diffuser la doctrine française hors de nos frontières : l'aventure commence au Portugal où l'effervescence en matière de propriété intellectuelle est notable. L'expérience se poursuivra sans aucun doute outre-Atlantique, au Brésil, 6^e puissance économique mondiale où la propriété intellectuelle connaît un rayonnement sans précédent et des réformes législatives d'envergure.

C'est avec un enthousiasme non dissimulé que l'IRPI participe à cette aventure : « ça sent bon, ça sent Lisbonne », comme le chantait si bien Amalia Rodrigues.

SOLENE FLEYTOUX

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT PUBLICATIONS DE L'IRPI

RÉDACTRICE EN CHEF DE LA REVUE PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES



BOURGES
• A nos côtés et compagnons d'itinéraire :
- Centre de Recherches de la Région de Bourges
- Marie Perle
• À nos côtés et à nos partenaires :
- Audiogest (Lyon)
- Jurisprop (Lyon)
• Responsables de la revue :
- Georges Bonet (Directeur scientifique)
- Manuel Lopes Rocha (Directeur de la revue)
- Miguel Lourenço Carretas (Directeur de la revue)
• Rédaction :
- Anabela Antunes (Universidade Católica)
- P. Vale Gonçalves (Pfizer)
- S. Vivas (PLMJ)
• Comité éditorial :
- Manuel Lopes Rocha (Directeur de la revue)
- Miguel Lourenço Carretas (Directeur de la revue)
- P. Vale Gonçalves (Pfizer)
- S. Vivas (PLMJ)
• Comité de lecture :
- Georges Bonet (Directeur scientifique)
- Manuel Lopes Rocha (Directeur de la revue)
- Miguel Lourenço Carretas (Directeur de la revue)
- P. Vale Gonçalves (Pfizer)
- S. Vivas (PLMJ)
• Comité de rédaction :
- Manuel Lopes Rocha (Directeur de la revue)
- Miguel Lourenço Carretas (Directeur de la revue)
- P. Vale Gonçalves (Pfizer)
- S. Vivas (PLMJ)
• Comité de distribution :
- Audiogest (Lyon)
- Jurisprop (Lyon)
• Comité de diffusion :
- Audiogest (Lyon)
- Jurisprop (Lyon)
• Comité de conseil :
- Audiogest (Lyon)
- Jurisprop (Lyon)
• Comité de conseil :
- Audiogest (Lyon)
- Jurisprop (Lyon)



Editorial de apresentação

As palavras amáveis de Solenne Fleytoux e de Georges Bonet, que abrem o primeiro número desta revista, definem, essencialmente, este projecto e o rumo que se lhe pretende imprimir. Na verdade, esta revista que ora dá os primeiros passos será a edição em língua portuguesa da reputada revista francesa *Propriétés intellectuelles*, mas, também, um espaço dedicado à propriedade intelectual na vasta comunidade da língua portuguesa. A revista incorpora, pois, os conteúdos mais significativos dessa revista, coeditada em França (Paris) pelo IRPI (Institut de recherche en propriété intellectuelle) e pela Thomson Reuters, com a qual tem um acordo que lhe permite publicar, em língua portuguesa, estudos e crónicas nela anteriormente publicados.

O leitor terá, assim, a oportunidade de aceder a artigos e crónicas de alguns dos maiores autores mundiais, ao mesmo tempo que aqui encontrará reflexão, discussão e partilha com o mundo jurídico e empresarial do Brasil e de outras comunidades lusófonas, incluindo Macau. Curiosamente, o percurso tão bem descrito por Solenne Fleytoux traz à memória o caminho das leis francesas de direito de autor de 1791 e 1793, tão evocado por Almeida Garrett, em Portugal e no Brasil.

Este projecto é o resultado de um conjunto de boas vontades que se juntaram com entusiasmo na sua realização. Realçamos, com um agradecimento especial, Sébastien Calmont, Director do IRPI, com quem tudo começou numa já longínqua tarde em Namur, Michèle Bouyssi-Ruch, que o precedeu neste cargo, e Bernard Desolneux, Director Geral da Thomson Reuters, que, desde o princípio, manifestou por este projecto o maior interesse e o apoiou incondicionalmente. Mas uma palavra especialíssima é devida à nossa colega Solenne Fleytoux, a verdadeira alma desta aventura, com a sua competência e dinamismo, mas também com o seu cosmopolitismo, conhecimento e gosto pela comunidade lusófona.

Um agradecimento profundo é devido aos ilustres membros do nosso Comité Editorial, o qual reúne um conjunto excepcional de nomes da comunidade jurídica e empresarial lusófona que muito nos honra.

Ao prestigiarem, desta forma, a nossa publicação, fazem aumentar a nossa responsabilidade.

Os seus nomes são, só por si, como se escreve no Estatuto Editorial, a garantia de que esta revista será isenta, plural e aberta à discussão dos mais variados pontos de vista.

MIGUEL LOURENÇO CARRETAS
MANUEL LOPES ROCHA



*Stand de l'Université Catholique,
Foire du Livre de Lisbonne, 12 juin 2014*



*Discours d'inauguration (A. Antunes, H. Sausa Antunes, M. Lopes Rocha, S. Fleytoux,
P. Vale Gonçalves, M. Carretas)*